

COMMUNE DE MILLAS

**Procès-verbal de la séance
du conseil municipal
du 19 décembre 2024**

**approuvé lors de la séance
du conseil municipal
du 4 mars 2025**

par

**18 voix pour
4 voix contre (Régis Bienaimé,
Vidal Sylvie, Quintus Cécile, Thami
Halima (procuration à Sylvie Vidal))**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 DECEMBRE 2024

Le jeudi 19 décembre 2024, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARS AU, Maire.

Date de la convocation : 12 décembre 2024

Présents : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, L'HOUE Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

Absents excusés :

CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, PINELL Daniel, THOMAS Patrick,

Absents ayant donné procuration :

BOUTELLIER Jean-Pierre à GARS AU Jacques,
PETIT Vivien à SENYARICH Olivier,
TIGNON Magalie à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie,
THAMI Halima à VIDAL Sylvie,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU DÉBUT DE LA SÉANCE

DECISIONS DU MAIRE.

- 01. AGENCE DE L'EAU. REDEVANCE 2025 « PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU ».**
- 02. AGENCE DE L'EAU. REDEVANCE « CONSOMMATION EAU POTABLE ».**
- 03. AGENCE DE L'EAU. REDEVANCE 2025 « PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE ».**
- 04. AGENCE DE L'EAU. REDEVANCE 2025 « PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ».**
- 05. BUDGET PRINCIPAL. DECISION MODIFICATIVE N° 02.**
- 06. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES. LOGEMENTS DECENTS ET PERMIS DE LOUER. CONVENTION D'HABILITATION ET DE PARTENARIAT. CONVENTION RELATIVE A L'ECHANGE DE DONNEES.**

- 07. DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES. TRANSFERT DE DOMANIALITES.**
- 08. FONCTION PUBLIQUE. REGIME INDEMNITAIRE I.S.F.E.**
- 09. LIGNES DIRECTRICES DE GESTION.**
- 10. CHOIX DE LA LABELLISATION POUR LA PREVOYANCE « MAINTIEN DE SALAIRE » ET PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE « PREVOYANCE » DES AGENTS**

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DECISIONS DU MAIRE.

Par délibération du 15 Juillet 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire de prendre des décisions relevant normalement de la compétence de l'Assemblée Délibérante.

Le Maire doit ensuite en rendre compte au Conseil Municipal.

➤ Par décision DM-CP-2024-35 du 18 novembre 2024, le Maire a accepté l'offre de de l'entreprise Eurovia, située route nationale 116, Km 4 à 66270 Le Soler, pour un montant H.T de 10 074 € 60, portant sur l'installation de quatre ralentisseurs de voirie en enrobés sur l'avenue des Albères.

Le Maire : ce sont des coussins dits « coussins Lyonnais » et non des coussins de type « coussins Berlinois ».

Les Coussins Lyonnais sont en dur, en enrobé moulé, et plus efficace en termes de temporalité et génèrent moins de bruits.

Cécile Quintus : Est-ce qu'il s'agit de remplacement des coussins existants ou ce sont des nouveaux ?

Le Maire : ils seront en plus de ceux existants.

Cécile Quintus : Est-ce que nous ne pourrions pas profiter de ces travaux pour boucher les trous qui sont vers la route du stade ?

Le Maire : Nous n'attendons pas ces travaux pour boucher les trous, nous le ferons avec de l'enrobé.

Olivier Senyarich : Les bandes rugueuses vont être enlevées car elles sont bruyantes et non efficaces.

Joseph Noguera : Les emplacements ont été prévus en se basant sur quels critères ?

Olivier Senyarich : une réunion avec le Conseil Départemental, représenté par Monsieur BES et l'entreprise Eurovia a été faite sur place afin de définir les emplacements.

01. AGENCE DE L'EAU. REDEVANCE 2025 « PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU ».

La redevance pour le « Prélèvement sur la ressource en eau » est facturée par la Régie des Eaux et obligatoirement reversée à l'Agence de l'Eau. Par délibération du 29 novembre 2023, le Conseil Municipal, le montant de cette redevance 2024 s'élevait à 0,20 € H.T./m³ d'eau potable facturé.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception en
préfecture :
Date de télétransmission :
24.12.2024
Date de réception préfecture
24.12.2024
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 27.12.2024

Le Maire,

Informe que la redevance pour le « Prélèvement sur la ressource en eau » est facturée par la Régie des Eaux et obligatoirement reversée à l'Agence de l'Eau,

Rappelle que, par délibération du 29 novembre 2023, le Conseil Municipal a fixé le montant de la redevance 2024 à 0,20 € H.T./m³ d'eau potable facturée,

Propose de fixer la redevance 2025 au taux de 0,19 € par m³ d'eau facturée,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Millas en date du 17 décembre 2024,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE, au titre de l'année 2025, le taux de redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau à 0,19 € par m³ d'eau facturée,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

02. AGENCE DE L'EAU. REDEVANCE « CONSOMMATION EAU POTABLE ».

L'Article 101 de la Loi de Finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 modifie les redevances des Agences de l'Eau. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2025, les redevances de l'Agence de l'Eau « Lutte contre la pollution » et « Modernisation des réseaux » sont remplacées par les redevances « Consommation eau potable », « Performance des réseaux d'eau potable » et « Performance des systèmes d'assainissement collectif ».

Toute personne abonnée au service d'eau potable est assujettie à la redevance sur la « Consommation eau potable » calculée sur la base du volume facturé en eau potable. Cette redevance est facturée par la Régie des Eaux et obligatoirement reversée à l'Agence de l'Eau.

Le taux de la redevance « Consommation eau potable » a été adopté par délibération n°2024-25 du 04 octobre 2024 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau après avis conforme des Comités de bassin. Cette délibération a été publiée au Journal Officiel du 24 octobre 2024.

Les taux sont par m³ d'eau potable facturé les suivants :

Pour 2025.....0,43€ H.T./m³
Pour 2026.....0,39€ H.T./m³,
Pour 2027.....0,33€ H.T./m³
Pour la période de 2028 à 20300,30€ H.T./m³.

Régis Bienaimé : Par rapport aux anciennes redevances, quelle est la différence en termes de coût financier ?

Olivier Senyarich : la différence est à la marge, il n'y a pas de véritable augmentation

Cécile Quintus : Est-ce que le pourcentage de fuite a pu être quantifié ?

Olivier Senyarich : L'explication a justement lieu dans le point suivant.

Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception en
préfecture :
Date de télétransmission :
24.12.2024
Date de réception préfecture
24.12.2024
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 27.12.2024

Explique que l'Article 101 de la Loi de Finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 modifie les redevances des Agences de l'Eau. Ainsi, à partir du 1er janvier 2025, les redevances de l'Agence de l'Eau « Lutte contre la pollution » et « Modernisation des réseaux » sont remplacées par les redevances « Consommation eau potable », « Performance des réseaux d'eau potable » et « Performance des systèmes d'assainissement collectif »,

Précise que toute personne abonnée au service d'eau potable est assujettie à la redevance sur la « Consommation eau potable » calculée sur la base du volume facturé en eau potable.

Présente les taux de la redevance sur la « Consommation eau potable » de 2025 à 2030 qui ont été adoptés par délibération n°2024-25 du 04 octobre 2024 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau après avis conforme des Comités de bassin ; cette délibération a été publiée au Journal Officiel du 24 octobre 2024,

Les taux sont, par m³ d'eau potable facturé, les suivants :

Pour 2025.....0,43€ H.T./m³

Pour 2026.....0,39€ H.T./m³,

Pour 2027.....0,33€ H.T./m³

Pour la période de 2028 à 20300,30€ H.T./m³.

CONSIDERANT *que, pour la redevance sur la « Consommation eau potable » de 2025 à 2030, les taux ont été adoptés par délibération n°2024-25 du 04 octobre 2024 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau après avis conforme des Comités de bassin,*

CONSIDERANT *l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Millas en date du 17 décembre 2024,*

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE *d'appliquer, conformément aux directives fixées par l'Agence de l'Eau, les taux de la redevance « Consommation eau potable » sur le volume facturé en eau potable suivants :*

Pour 2025.....0,43€ H.T./m³ d'eau potable facturé
 Pour 2026.....0,39€ H.T./m³ d'eau potable facturé
 Pour 2027.....0,33€ H.T./m³ d'eau potable facturé
 Pour la période de 2028 à 20300,30€ H.T./m³ d'eau potable facturé

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

03. AGENCE DE L'EAU. REDEVANCE 2025 « PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE ».

L'Article 101 de la Loi de Finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 modifie les redevances des Agences de l'Eau. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2025, les redevances de l'Agence de l'Eau « Lutte contre la pollution » et « Modernisation des réseaux » sont remplacées par les redevances « Consommation eau potable », « Performance des réseaux d'eau potable » et « Performance des systèmes d'assainissement collectif ».

La redevance « Performance des réseaux d'eau potable » tient compte du volume d'eau potable distribué et de la performance du réseau de distribution. Cette redevance est facturée par la Régie des Eaux et obligatoirement reversée à l'Agence de l'Eau.

Le taux de la redevance « Performance des réseaux d'eau potable » 2025 est de 0,05 € H.T. par m³ d'eau potable facturé a été adopté par délibération n°2024-25 du 04/10/2024 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau après avis conforme des Comités de bassin. Cette délibération a été publiée au Journal Officiel n°0253 du 24 octobre 2024.

Olivier Senyarich : Le pourcentage des fuites avoisine les 65, voire les 70%. En moyenne, entre 750 et 850 m3/jour sont prélevés. Nous avons stabilisé ces prélèvements. Cela représente 200 000 m3/an non prélevés en moyenne.

Approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception en
 préfecture :
 Date de télétransmission :
 24.12.2024
 Date de réception préfecture
 24.12.2024
 Le Maire certifie sous sa
 responsabilité le caractère
 exécutoire du présent acte.
 Affiché le 27.12.2024

Le Maire,

Explique que l'Article 101 de la Loi de Finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 modifie les redevances des Agences de l'Eau. Ainsi, à partir du 1er janvier 2025, les redevances de l'Agence de l'Eau « Lutte contre la pollution » et « Modernisation des réseaux » sont remplacées par les redevances « Consommation eau potable », « Performance des réseaux d'eau potable » et « Performance des systèmes d'assainissement collectif »,

Précise que la redevance « Performance des réseaux d'eau potable » tient compte du volume d'eau potable distribué et de la performance du réseau de distribution. Cette redevance est facturée par la Régie des Eaux et obligatoirement reversée à l'Agence de l'Eau,

Informe que le taux de la redevance « Performance des réseaux d'eau potable » 2025 est de 0,05€ H.T. par m³ d'eau potable facturé a été adopté par délibération

n°2024-25 du 04 octobre 2024 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau après avis conforme des Comités de bassin ; cette délibération a été publiée au Journal Officiel n° 0253 du 24 octobre 2024,

CONSIDERANT *que, pour la redevance sur la « Performance des réseaux d'eau potable » pour 2025, le taux a été adopté par délibération n° 2024-25 du 04 octobre 2024 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau après avis conforme des Comités de bassin,*

CONSIDERANT *l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Millas en date du 17 décembre 2024,*

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE *d'appliquer pour 2025 un taux de 0,05 € H.T. par m³ d'eau potable facturé pour la redevance « Performance des réseaux d'eau potable », conformément aux directives fixées par l'Agence de l'Eau,*

HABILITE *le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,*

04. AGENCE DE L'EAU. REDEVANCE 2025 « PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ».

L'Article 101 de la Loi de Finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 modifie les redevances des Agences de l'Eau. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2025, les redevances de l'Agence de l'Eau « Lutte contre la pollution » et « Modernisation des réseaux » sont remplacées par les redevances « Consommation eau potable », « Performance des réseaux d'eau potable » et « Performance des systèmes d'assainissement collectif ».

La redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif » tient compte du volume d'eau usée traité et de la performance du système d'assainissement. Cette redevance est facturée par la Régie des Eaux et obligatoirement reversée à l'Agence de l'Eau.

Le taux de la redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025 est de 0,03 € H.T. par m³ d'assainissement facturé a été adopté par délibération n°2024-25 du 04 octobre 2024 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau après avis conforme des Comités de bassin. Cette délibération a été publiée au Journal Officiel n°0253 du 24 octobre 2024.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception en
préfecture :
Date de télétransmission :
24.12.2024
Date de réception préfecture
24.12.2024
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 27.12.2024

Explique que l'Article 101 de la Loi de Finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 modifie les redevances des Agences de l'Eau. Ainsi, à partir du 1er janvier 2025, les redevances de l'Agence de l'Eau « Lutte contre la pollution » et « Modernisation des réseaux » sont remplacées par les redevances « Consommation eau potable », « Performance des réseaux d'eau potable » et « Performance des systèmes d'assainissement collectif »,

Précise que la redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif » tient compte du volume d'eau usée traité et de la performance du système d'assainissement ; cette redevance est facturée par la Régie des Eaux et obligatoirement reversée à l'Agence de l'Eau,

Informe que le taux de la redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif » 2025 : 0,03€ H.T. par m³ d'assainissement facturé a été adopté par délibération n°2024-25 du 04 octobre 2024 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau après avis conforme des Comités de bassin. Cette délibération a été publiée au Journal Officiel n° 0253 du 24 octobre 2024,

CONSIDERANT que, pour la redevance sur la « Performance des systèmes d'assainissement collectif » pour 2025, le taux a été adopté par délibération n° 2024-25 du 04 octobre 2024 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau après avis conforme des Comités de bassin,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Millas en date du 17 décembre 2024,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer pour 2025 un taux de 0,03 € H.T. par m³ d'assainissement facturé pour la redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif », conformément aux directives fixées par l'Agence de l'Eau,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

05. BUDGET PRINCIPAL. DECISION MODIFICATIVE N° 02.

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif. La présente décision modificative sur le budget 2024 du budget principal de la commune propose les écritures comptables suivantes :

↳ Dissolution du SIVOM du canton de Millas

Par arrêté préfectoral PREF/DCL/BCAI/2016334-0004 du 29 novembre 2016, il a été mis fin à l'exercice des compétences du S.I.V.M. du Canton de Millas, à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Suite à la réunion du Comité Syndical en date du 19 février 2024, un nouveau Président a été élu. Lors des délibérations, le Comité Syndical a finalisé les opérations de liquidation ; la clé de répartition étant en fonction de la population 2016 des communes adhérentes au S.I.V.M..

La quote-part de l'actif pour la Commune de Millas s'élève à 4 639 € 45.

La commune a accepté cette répartition dans sa séance du 11 avril 2024 par délibération 2024-04-11-N23.

Le SIVOM du Canton de Millas ayant été dissout, les écritures relatives à cette dissolution viennent d'être intégrées dans le budget de la commune.

Afin d'éviter une discordance entre la balance et les lignes 001 et 002 du budget de la commune il y a lieu d'intégrer la part des résultats du SIVM dans les comptes de la commune à savoir :

001..... - 1 437.43 €

002..... + 5 936.30 €

🔗 **Indemnités de renégociation de la dette**

Par délibération 2021-09-07-N08, la commune a approuvé le réaménagement des encours de crédit auprès du crédit agricole. Il a été décidé que les Indemnités de Remboursement Anticipé (IRA) soient prises en compte dans le capital du nouveau prêt et soient amorties sur la même durée que les nouveaux prêts à savoir 19 ans du 20 septembre 2021 au 28 septembre 2040.

Le montant global des IRA est de : 923 366.79 euros à amortir sur 19 ans à compter du 21 septembre 2021 soit un début d'amortissement sur le budget 2022.

Cela représente un coût annuel de 48 598.25 euros / an.

Depuis 2022, les IRA n'ont jamais été amortis. Il y a de régulariser ces opérations d'ordre budgétaire sur le budget 2024.

Pour les années 2022 et 2023, la régularisation se fera par le biais d'une correction d'erreur conformément à l'instruction M57 à savoir : « rectification d'erreur sur exercice antérieur avec un prélèvement sur le compte 1068 ». Cette rectification est faite par intervention du comptable après accord du conseil municipal.

Pour l'année 2024, il faut prévoir des crédits pour 1/19ème en dépenses de fonctionnement au 6862-042 et en recettes d'investissement au 4817-040.

Sylvie Vidal : au budget, nous avons inscrit la recette de la maison de retraite pour 2024, est-ce que les recettes doivent être enlevées par décision modificative du budget vu que l'encaissement n'a pas eu lieu ?

Le Maire : non, le montant de la recette sera prévue à nouveau sur le budget 2025. Nous venons d'apprendre que le prêt pour la vente de la maison de retraite a été accepté par la Banque des Territoires. Fin janvier - début février, l'acte pourra donc être signé.

Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception en

préfecture :

Date de télétransmission :

23.12.2024

Date de réception préfecture

23.12.2024

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.

Affiché le 24.12.2024

Rappelle que par arrêté préfectoral PREF/DCL/BCAI/2016334-0004 du 29 novembre 2016, il a été mis fin à l'exercice des compétences du S.I.V.M. du Canton de Millas, à compter du 1^{er} Janvier 2017,

Rappelle que suite à la réunion du Comité Syndical en date du 19 février 2024, un nouveau Président a été élu et que lors des délibérations, le Comité Syndical a finalisé les opérations de liquidation ; la clé de répartition étant en fonction de la population 2016 des communes adhérentes au S.I.V.M.,

Rappelle que la commune a accepté cette répartition dans sa séance du 11 avril 2024 par délibération 2024-04-11-N23,

Fait part que le SIVOM du Canton de Millas ayant été dissout, les écritures relatives à cette dissolution viennent d'être intégrées dans le budget de la commune,

Précise, qu'afin d'éviter une discordance entre la balance et les lignes 001 et 002 du budget de la commune, il y a lieu d'intégrer la part des résultats du SIVM dans les comptes de la commune à savoir :

*001 - 1 437.43 €
002 + 5 936.30 €*

Rappelle que, au sujet des indemnités de renégociation de la dette, par délibération 2021-09-07-N08, la commune a approuvé le réaménagement des encours de crédit auprès du crédit agricole,

Rappelle qu'il a été décidé que les Indemnités de Remboursement Anticipé (IRA) soient prises en compte dans le capital du nouveau prêt et soient amorties sur la même durée que les nouveaux prêts à savoir 19 ans du 20 septembre 2021 au 28 septembre 2040,

Précise que le montant global des IRA est de : 923 366.79 euros à amortir sur 19 ans à compter du 21 septembre 2021 soit un début d'amortissement sur le budget 2022, cela représente un coût annuel de 48 598.25 euros / an,

Informe que depuis 2022, les IRA n'ont jamais été amorties et qu'il y a lieu de régulariser ces opérations d'ordre budgétaire sur le budget 2024,

*Informe que, pour les années 2022 et 2023, la régularisation se fera par le biais d'une correction d'erreur conformément à l'instruction M57 à savoir :
« rectification d'erreur sur exercice antérieur avec un prélèvement sur le compte 1068 » et que cette rectification est faite par intervention du comptable après accord du conseil municipal pour un montant de 97 196 € 50,*

Précise que, pour l'année 2024, il y a lieu de prévoir des crédits pour 1/19ème en dépenses de fonctionnement au 6862-042 et en recettes d'investissement au 4817-040,

Propose à l'Assemblée délibérante d'autoriser le comptable à intervenir sur le 1068 pour rectification d'erreur sur l'exercice antérieur pour un montant de 97 196.50 euros et d'approuver la décision modificative n° 02 du budget principal de la commune,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

***AUTORISE**, afin d'éviter une discordance entre la balance et les lignes 001 et 002 du budget de la commune, l'intégration de la part des résultats du SIVM dans les comptes de la commune à savoir :*

001	- 1 437.43 €
002	+ 5 936.30 €

***AUTORISE** le comptable à intervenir sur le 1068 pour rectification d'erreur sur l'exercice antérieur pour un montant de 97 196.50 euros,*

***ADOpte** la décision modificative budgétaire n° 01 du budget principal de la commune comme annexée à la présente délibération,*

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: MILLAS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21660108800018

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PRADES

M. 57

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE MILLAS (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	42
A1.01 - Opérations non ventilables	44
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	45
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	48
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	49
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	50
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	53
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	56
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	59
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	60
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	63
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	65
A1.908 - Fonction 8 - Transports	68
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	72
A2.01 - Opérations non ventilables	74
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	75
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	78
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	79
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	80
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	83
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	86
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	89
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	90
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	91
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	94
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	96
A2.938 - Fonction 8 - Transports	99

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	103
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	104
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	108
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	109

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	110
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	112
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	113
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	114
B3.1 - Etat des provisions constituées	115
B3.2 - Etalement des provisions	117
B4 - Etat des charges transférées	118
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	119
B6 - Prêts	120
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	121
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	122
B7.3 - Etat des emprunts garantis	123
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	124
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	125
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	126
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	127
B7.8 - Autres engagements donnés	128
B7.9 - Autres engagements reçus	129
B8 - Subventions versées	130
B9 - Etat du personnel	131
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	134
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	135
B11.2 - Liste des établissements publics créés	136
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	137
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	138
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	139
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	140
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	142
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	143
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	144
D3 - Décisions en matière de taux	146
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	147
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	148
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	150
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	151
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	152

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

I – INFORMATIONS GENERALES		
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		
		I
		A

Informations statistiques		
		Valeurs
Population totale		4324

Informations fiscales (N-2)		
		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B

- I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	4 668 842,63	5 909 697,78	-404 087,13	A1 836 768,02
Investissement	1 248 193,73	1 452 136,74 (3)	-751 251,40	A2 -547 308,39
Fonctionnement	3 420 648,90	4 457 561,04 (4)	347 164,27	A3 1 384 076,41

RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	III + IV	B1 -143 037,14
Investissement	I	III	B2 -136 220,06
Fonctionnement	II	IV	B3 -6 817,08

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	693 730,88
Investissement	A2 + B2	-683 528,45
Fonctionnement	A3 + B3	1 377 259,33

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 249 777,80
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	4 524,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	125 289,56
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	119 964,24
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 6 817,08
011	Charges à caractère général (4)	6 817,08
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 113 557,74
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	113 557,74
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	+		DEPENSES	RECETTES
				0,00	0,00

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	+		0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)		1 437,43	(si solde négatif)	(si solde positif)
					0,00

=		=			
Total de la section d'investissement (3)			1 437,43	0,00	

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	+		DEPENSES	RECETTES
				5 936,30	0,00

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	+		0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)		0,00	(si déficit)	(si excédent)
					5 936,30

=		=			
Total de la section de fonctionnement (4)			5 936,30	5 936,30	

TOTAL DU BUDGET (5)			7 373,73	5 936,30	
---------------------	--	--	----------	----------	--

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	22 000,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	26 800,00	0,00	0,00	0,00	26 800,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 062 794,00	0,00	0,00	0,00	1 062 794,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	503 800,00	0,00	0,00	0,00	503 800,00
Total des dépenses d'équipement		1 615 394,00	0,00	0,00	0,00	1 615 394,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 200,00	0,00	0,00	0,00	16 200,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	541 000,00	0,00	0,00	0,00	541 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		557 200,00	0,00	0,00	0,00	557 200,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 172 594,00	0,00	0,00	0,00	2 172 594,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	2 172 594,00	0,00	0,00	0,00	2 172 594,00
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	548 745,82
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 721 339,82
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	370 000,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		370 000,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	187 000,00	0,00	0,00	0,00	187 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	683 528,45	0,00	0,00	0,00	683 528,45
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 100 000,00	0,00	0,00	0,00	2 100 000,00
Total des recettes financières		2 970 528,45	0,00	0,00	0,00	2 970 528,45
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 340 528,45	0,00	0,00	0,00	3 340 528,45

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 040 000,00		-48 598,25	-48 598,25	991 401,75
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	150 000,00		48 598,25	48 598,25	198 598,25
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 190 000,00		0,00	0,00	1 190 000,00

TOTAL	4 530 528,45	0,00	0,00	0,00	4 530 528,45
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 530 528,45
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

1 190 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	980 000,00	0,00	5 936,30	5 936,30	985 936,30
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 930 000,00	0,00	0,00	0,00	1 930 000,00
014	Atténuations de produits	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	440 000,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 370 000,00	0,00	5 936,30	5 936,30	3 375 936,30
66	Charges financières	115 000,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
67	Charges spécifiques (4)	16 758,17	0,00	0,00	0,00	16 758,17
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 601 758,17	0,00	5 936,30	5 936,30	3 607 694,47

023	Virement à la section d'investissement (5)	1 040 000,00		-48 598,25	-48 598,25	991 401,75
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	150 000,00		48 598,25	48 598,25	198 598,25
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 190 000,00		0,00	0,00	1 190 000,00

TOTAL	4 791 758,17	0,00	5 936,30	5 936,30	4 797 694,47
--------------	---------------------	-------------	-----------------	-----------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 797 694,47
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	90 000,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	190 000,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
731	Fiscalité locale	2 533 000,00	0,00	0,00	0,00	2 533 000,00
74	Dotations et participations (4)	1 172 000,00	0,00	0,00	0,00	1 172 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
Total des recettes de gestion courante		4 095 000,00	0,00	0,00	0,00	4 095 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 095 000,00	0,00	0,00	0,00	4 095 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	4 095 000,00	0,00	0,00	0,00	4 095 000,00
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	702 694,47
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 797 694,47
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	1 190 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 437,43
---	----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 437,43
--	----------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	5 936,30		5 936,30
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	48 598,25	48 598,25
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		-48 598,25	-48 598,25
Dépenses de fonctionnement – Total		5 936,30	0,00	5 936,30

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 936,30
---	----------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions relatives au régime des provisions.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception en préfecture : 23/12/2024

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		48 598,25	48 598,25
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		-48 598,25	-48 598,25
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	5 936,30
------------------------------------	----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 936,30
--	-----------------

Accusé de réception en préfecture
000 210001000 2024 1219 2024 12 13 N05 DF
Date de réception : 23/12/2024
Date de réception en préfecture : 23/12/2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

III – VOTE DU BUDGET										III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE										A

DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	2 172 594,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	26 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 062 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	503 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 615 394,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	16 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	541 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	557 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	2 172 594,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)									1 437,43
--	--	--	--	--	--	--	--	--	----------

Total des dépenses d'investissement cumulées									1 437,43
--	--	--	--	--	--	--	--	--	----------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

RECETTES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	3 847 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	187 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	2 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	2 287 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
066-2160008-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 657 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 040 000,00		-48 598,25	-48 598,25	-48 598,25
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	150 000,00		48 598,25	48 598,25	48 598,25
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 190 000,00		0,00	0,00	0,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)						0,00
Affectation au compte 1068 (9)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		A1

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	2 172 594,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202 Frais réalisation documents urbanisme	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031 Frais d'études	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033 Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051 Concessions, droits similaires	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	26 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512 Subv. Gpt : Bâtiments, installations	22 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422 Privé : Bâtiments, installations	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 062 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111 Terrains nus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128 Autres agencements et aménagements	7 320,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316 Equipements du cimetière	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351 Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138 Autres constructions	502 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151 Réseaux de voirie	149 960,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568 Autre matériel, outillage incendie	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738 Autre matériel et outillage de voirie	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158 Autres inst., matériel, outill. techniques	224 214,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828 Autres matériels de transport	132 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838 Autre matériel informatique	1 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841 Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185 Matériel de téléphonie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	503 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313 Constructions	503 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
06/01/2024 16:01:08 - 20241219-20240124-19-N05-BF
Date de réception : 23/12/2024

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 615 394,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	16 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10226 Taxe d'aménagement	16 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	541 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641 Emprunts en euros	541 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	557 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	2 172 594,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192 Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
142	Voirie communale		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 142
LIBELLE : Voirie communale
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

		III
		A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 847 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	187 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	87 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 287 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 657 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 040 000,00		-48 598,25	-48 598,25	-48 598,25
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	150 000,00		48 598,25	48 598,25	48 598,25
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	500,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	50 000,00		0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	1 000,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	11 000,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 300,00		0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception en préfecture : 23/12/2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 300,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	600,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.matériel,outil. techniques	53 500,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	4 300,00		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	14 600,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	6 500,00		0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 000,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 400,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	500,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	500,00		0,00	0,00	0,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	0,00		48 598,25	48 598,25	48 598,25
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 190 000,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE					B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 791 758,17	0,00	0,00	5 936,30	5 936,30	0,00	5 936,30	5 936,30
011	Charges à caractère général (4)	980 000,00	0,00	0,00	5 936,30	5 936,30	0,00	5 936,30	5 936,30
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 930 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	TOTAL des dépenses de gestion des services	3 370 000,00	0,00	0,00	5 936,30	5 936,30	0,00	5 936,30	5 936,30
66	Charges financières	115 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	16 758,17	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	TOTAL des dépenses financières	231 758,17	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	TOTAL des dépenses réelles	3 601 758,17	0,00	0,00	5 936,30	5 936,30	0,00	5 936,30	5 936,30
023	Virement à la section d'investissement	1 040 000,00			-48 598,25	-48 598,25		-48 598,25	-48 598,25
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	150 000,00			48 598,25	48 598,25		48 598,25	48 598,25
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	TOTAL des dépenses d'ordre	1 190 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)					0,00
---------------------------------------	--	--	--	--	------

24.12.2024	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	5 936,30
------------	---	----------

- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 095 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 533 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	4 095 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	4 095 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	5 936,30
---------------------------------------	----------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	5 936,30
---	----------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 791 758,17	0,00	0,00	5 936,30	5 936,30	0,00	5 936,30	5 936,30
011	Charges à caractère général (5)	980 000,00	0,00	0,00	5 936,30	5 936,30	0,00	5 936,30	5 936,30
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	250 000,00	0,00		5 936,30	5 936,30	0,00	5 936,30	5 936,30
60621	Combustibles	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	56 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habilleement et vêtements de travail	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	36 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	75 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	105 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	22 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
06-2024-1088-20241219-2024-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6234	Réceptions	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	55 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	49 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	1 930 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	19 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	23 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 018 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	19 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	220 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	31 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	14 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	170 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	315 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	80 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	12 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-202410219-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	93 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	151 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	58 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65574	Contrib.au titre de la politique habitat	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	97 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 370 000,00	0,00	0,00	5 936,30	5 936,30	0,00	5 936,30	5 936,30
66	Charges financières	115 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	115 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	16 758,17	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	16 758,17	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		231 758,17	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 601 758,17	0,00	0,00	5 936,30	5 936,30		0,00	5 936,30

A 0,00, dans la réception en 5 936,30
006-Z 1000 1066-2024 12 19-2024-12-19-1006-6F
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	1 040 000,00	I		-48 598,25	-48 598,25		-48 598,25	-48 598,25
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	150 000,00			48 598,25	48 598,25		48 598,25	48 598,25
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	150 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	0,00			48 598,25	48 598,25		48 598,25	48 598,25
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 190 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 095 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 533 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	2 318 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73148	Autre impôt taxe prod. conso énerg.indus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73176	Taxes funéraires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	428 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	548 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	174 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 00/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		4 095 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 095 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalesées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	577 200,00	161 600,00	0,00	191 200,00	361 364,00	39 470,00	595 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	541 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	159 600,00	0,00	191 200,00	361 364,00	39 470,00	91 200,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	503 800,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	2 970 528,45	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	870 528,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

IV – ANNEXES				IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)				A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES							
10	Dotations, fonds divers et réserves	26 800,00	0,00	20 000,00	199 960,00		2 172 594,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		16 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		541 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		22 000,00
204	Subventions d'équipement versées	26 800,00	0,00	0,00	0,00		26 800,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	20 000,00	199 960,00		1 062 794,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		503 800,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES							
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	350 000,00		3 340 528,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 100 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		870 528,45
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	350 000,00		370 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		577 200.00
102	Dotations et fonds d'investissement	16 200.00
164	Emprunts auprès des étis financiers	541 000.00
202	Frais réalisation documents urbanisme	20 000.00
RECETTES		2 970 528.45
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 100 000.00
102	Dotations et fonds d'investissement	187 000.00
106	Réserves	683 528.45

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							028 Autres moyens généraux
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	
	DEPENSES	146 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	83 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éducat., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnement.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat° matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 600,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 600,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES				IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE				A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES				IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE				A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	191 200,00	0,00	0,00	0,00	191 200,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	191 200,00	0,00	0,00	0,00	191 200,00
RECETTES		0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publiques	Lycées privés		
		0,00	172 000,00	189 364,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	172 000,00	168 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	20 864,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

		25 Formation professionnelle												
Article / compte nature (1)	Libellé	251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26	27	28				29	TOTAL DU CHAPITRE
		Apprentissage	Formation sanitaire et sociale	Autres services périscolaires et annexes				Sécurité	
				281	282	283	284	288	
				Hébergement et restauration scolaires	Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de découverte	Autre service annexe de l'enseignement	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
									361 364,00
									340 500,00
									20 864,00
									0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					326 Manifestations sportives
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	
	DEPENSES		19 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	7 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES				IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE				A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE	
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes				348 Autres
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 470,00	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 320,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	
215	Installat ¹ , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 150,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	595 000,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	91 200,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	503 800,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
					0,00			
DEPENSES								595 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 200,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	503 800,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51							
		Services communs	Aménagement et services urbains							
		50	510	511	512	513	514	515	518	
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain	
			0,00	0,00	22 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	22 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES									

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES				IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE				A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)			
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage
					0,00	0,00	0,00	0,00
		4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 800,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 800,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES				IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE				A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					Agriculture, pêche et agro-alimentaire				
					6311 Laboratoire	6312 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et Innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettolement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	
215	Installer°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		Politique de l'énergie								
		751	752	753	754	758				
		Réseaux de chaleur et de froid	Energie photovoltaïque	Energie éolienne	Energie hydraulique	Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80	81	82						
		Services communs	Transports scolaires	Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	828
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
	DEPENSES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°. matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	199 960,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	149 960,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 960,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 960,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	647 694,47	1 267 900,00	0,00	318 800,00	421 100,00	230 400,00	65 300,00	0,00
011	Charges à caractère général	127 936,30	272 700,00	0,00	13 000,00	107 500,00	186 300,00	31 000,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	83 000,00	904 200,00	0,00	154 800,00	307 600,00	44 100,00	34 300,00	0,00
014	Atténuations de produits	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	185 000,00	91 000,00	0,00	151 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	16 758,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	3 262 000,00	574 000,00	0,00	1 000,00	5 000,00	70 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	15 000,00	0,00	0,00	5 000,00	70 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 458 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	624 000,00	548 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

							IV
							A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES								
011	Charges à caractère général	0,00	193 700,00	9 000,00	239 000,00	214 800,00		3 607 694,47
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	110 500,00	9 000,00	70 500,00	57 500,00		985 936,30
014	Atténuations de produits	0,00	76 200,00	0,00	168 500,00	157 300,00		1 930 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		440 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		115 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		16 758,17
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
RECETTES								
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 095 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00		90 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	73 000,00	0,00	0,00	0,00		190 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 533 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 172 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		647 694.47
606	Achats non stockés de matières et fourni	12 936.30
616	Primes d'assurances	44 000.00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	22 000.00
623	Pub., publications, relations publiques	6 000.00
625	Déplacements et missions	2 000.00
626	Frais postaux et frais télécommunication	7 000.00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	24 000.00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	10 000.00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	83 000.00
653	Indemnités	107 000.00
655	Contributions obligatoires	78 000.00
661	Charges d'intérêts	115 000.00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	16 758.17
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	100 000.00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	20 000.00
RECETTES		3 262 000.00
731	Fiscalité locale	2 458 000.00
732	Fiscalité reversée	80 000.00
741	D.G.F.	602 000.00
747	Participations	5 000.00
748	Autres attributions et participations	17 000.00
752	Revenus des immeubles	100 000.00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	1 057 400,00	0,00	65 000,00	46 000,00	99 000,00	500,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	74 500,00	0,00	0,00	1 000,00	8 000,00	500,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	2 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	50 000,00	0,00	1 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	7 000,00	0,00	50 000,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	16 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	10 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	630 400,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	229 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	13 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant cpt prop. - Subvent	0,00	0,00	0,00	0,00	91 000,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	558 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	548 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)		Libellé	03 Conseils						
			031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.soc.envIRON.culture.éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
						0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
		DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606		Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611		Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613		Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615		Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618		Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621		Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622		Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623		Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624		Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626		Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628		Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633		Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641		Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645		Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647		Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657		Charges interven ^t cpt prop. - Subvent ⁿ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641		Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703		Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731		Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741		D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
A2.930	

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES							
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 267 900,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 200,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 700,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	644 400,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229 500,00
657	Charges interven° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 600,00
RECETTES							
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	574 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
							548 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES				IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE				A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES							
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	167 800,00	151 000,00	0,00	0,00	318 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
618	Divers	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	117 100,00	0,00	0,00	0,00	117 100,00
647	Autres charges sociales	0,00	35 700,00	0,00	0,00	0,00	35 700,00
655	Contributions obligatoires	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
		0,00	0,00	151 000,00	0,00	0,00	151 000,00
RECETTES							
731	Fiscalité locale	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
		0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publiques	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	265 500,00	94 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	21 000,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	7 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	500,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	162 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	67 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven* cpt prop. - Subvent*	0,00	2 300,00	3 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
A2.932	

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle										258 Autres		
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven ^o opt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 900,00	0,00	421 100,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	4 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	207 900,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 900,00	0,00	82 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	500,00
657	Charges interven* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30	31							
		Services communs	Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	1 000,00	9 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	142 100,00	26 200,00	0,00	0,00	51 100,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	91 000,00	16 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	5 000,00	8 000,00	0,00	0,00	46 000,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 000,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00
628	Divers	1 000,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	12 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES								
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	230 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	68 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 400,00
								100,00
		0,00		22 000,00	0,00		0,00	70 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	65 300,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

		42							
		Action sociale							
Article / compte nature (1)	Libellé	420 Services communs	421 Famille et enfance			422 Petite enfance			
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 300,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	106 700,00	87 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	3 500,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	27 000,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	53 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	21 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	183 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES							
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 700,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 100,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 900,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
RECETTES							
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 000,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles					
					631		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique		
					Agriculture, pêche et agro-alimentaire					
					6311 Laboratoire	6312 Autres				
						0,00	0,00	0,00	9 000,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
615	Entretien et réparations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettolement
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni			0,00		0,00	0,00	0,00	15 500,00
613	Locations			0,00		0,00	0,00	0,00	34 000,00
615	Entretien et réparations			0,00		0,00	0,00	0,00	3 000,00
624	Transports biens, transports collectifs			0,00		0,00	0,00	0,00	18 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)			0,00		0,00	0,00	0,00	2 400,00
641	Rémunérations du personnel			0,00		0,00	0,00	0,00	118 400,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance			0,00		0,00	0,00	0,00	47 400,00
647	Autres charges sociales			0,00		0,00	0,00	0,00	300,00
				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
				0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES							
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 400,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 400,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature nature (1)	Libellé	80	81	82						828
		Services communs	Transports scolaires	Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
	DEPENSES			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							849 Sécurité routière
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	214 800,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	107 100,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	47 700,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES			IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE			A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85					86	87	89	TOTAL DU CHAPITRE
		Infrastructures								
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 800,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 100,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 700,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 BILLETS de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								O/N	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					10 131 228,92									
1641 Emprunts en euros (total)					10 131 228,92									
CP1544	CREDIT AGRICOLE CIB	20/09/2021		30/12/2021	10 131 228,92	F		1,270	1,270	euros	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					10 131 228,92									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE				B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		8 915 481,47					540 332,21	114 846,86	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 915 481,47					540 332,21	114 846,86	0,00	0,00
CP1544	N	0,00	A-1	8 915 481,47	15,00	F		1,270	540 332,21	114 846,86	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		8 915 481,47					540 332,21	114 846,86	0,00	0,00

Accuse de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	
	IV
	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS			B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	8 915 481,47	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant du au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées	
												pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE			B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)							0,00		
Taux variable simple (total)							0,00		
Taux complexe (total) (2)							0,00		
Total							0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME			B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES		B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
----------	-----------------------------	------------------------	----------------

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
		Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0,00 €		
		Catégories de biens amortis		Durée (en années)
L		MATERIELS DE TELEPHONIE	5	16/02/1996
L		AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	10	
L		MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	15	
L		AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	15	
L		MATERIEL ROULANT	10	
L		SUBVENTION FACADES	5	
L		LOGICIEL INFORMATIQUE	2	
L		MATERIEL DIVERS	5	
L		MATERIEL ROULANT DE VOIRIE	8	
L		AUTRE MATERIEL OUTILLAGE VOIRI	8	
L		MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	5	
L		MOBILIER	15	
L		BREVET ET LICENCE	2	
L		FRAIS D ETUDES	5	
L		MATERIEL OUTILLAGE INCENDIE	5	
L		MATERIEL DE TRANSPORT NEUF	10	
L		MATERIEL DE TRANSPORT	10	
L		FRAIS LIES A DES DOCUMENTS D URBANISME	2	
L		AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE	15	
L		SUBVENTION FACADE	5	
L		SUBVENTION FACADE	5	
L		BREVET	2	
L		AUTRES ORGANISMENES PUBLICS	5	
L		PROJETS D INFRASTRUCTURES	5	
L		PROJETS D INFRASTRUCTURES	10	

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N		B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

PROVISIONS BUDGETAIRES (2)

Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-2024-12-19-N05-BF
Date de réception : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

- (1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
- (2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS		B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES				B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l’annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN			B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES		
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		
		IV
		B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES										IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN										B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)		Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00												0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00												0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00												0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00												0,00	0,00

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	
	IV
	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 4 797 694,47

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 0,00
--	----------------

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)	
						N+1	N+2	N+3	N+4				
Crédits-bails mobiliers													
					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédits-bails immobiliers													
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	
	IV
	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cointervenants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)			TOTAL I + II + III
									Part investissement	Part fonctionnement II	Part financement III	
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I		
Marchés de partenariat (1)												
Sous-total								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)												
Sous-total								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
	Total	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL							
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN				B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL							
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES				B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FONCTIONNEMENT (total)					
65748	1	SUBVENTION 2024	USMILLAS RUGBY	Association	25 000,00
65748	3	SUBVENTION 2024	LES AMIS DE LA MUSIQUE	Association	12 000,00
65748	4	SUBVENTION 2024	COMITE D ANIMATION CULTURELLE	Association	28 000,00
65748	5	SUBVENTION 2024	TENNIS DE TABLE	Association	1 000,00
65748	6	SUBVENTION 2024	ASSOC COMMUNALE DE CHASSE MILLAS	Association	2 500,00
65748	8	SUBVENTION 2024	ECOLE DE JUDO MILLAS	Association	3 000,00
65748	10	SUBVENTION 2024	JOGGING SANTE	Association	2 500,00
65748	11	SUBVENTION 2024	PETANQUE CLUB MILLAS	Association	1 500,00
65748	12	SUBVENTION 2024	L OUTIL EN MAIN DU ROUSSILLON	Association	400,00
65748	13	SUBVENTION 2024	ASSOCIATION DES PARENTS D ELEVES	Association	1 000,00
65748	14	SUBVENTION 2024	MILLAS BOXE	Association	5 000,00
65748	16	SUBVENTION 2024	ATELIER DES COULEURS	Association	150,00
65748	19	SUBVENTION 2024	CLUB DU 3EME AGE	Association	800,00
65748	21	SUBVENTION 2024	ASSOCIATION AVENIR ENSEMBLE	Association	500,00
65748	22	SUBVENTION 2024	PARENTS D ELEVES	Association	234,00
65748	25	SUBVENTION 2024	COLLEGE MILLAS	Association	200,00
65748	27	SUBVENTION 2024	CLUB DE PATCHWORK	Association	4 000,00
65748	29	SUBVENTION 2024	CULTURE TOURISME PATRIMOINE	Association	2 250,00
65748	30	SUBVENTION 2024	COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	Association	3 765,00
65748	31	SUBVENTION 2024	COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE MILLAS	Association	1 000,00
65748	32	SUBVENTION 2024	LA MILLASSOISE	Association	300,00
65748	33	SUBVENTION 2024	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE MILLAS	Association	200,00
65748	34	SUBVENTION 2024	YOGA CLUB	Association	1 500,00
65748			ASSOCIATION ESPOIR	Association	

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		11,00	0,00	11,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint Administratif	C	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal 1er classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal 2eme classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 1er classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		30,00	0,00	30,00	23,00	0,00	23,00
Adjoint Technique	C	13,00	0,00	13,00	11,00	0,00	11,00
Adjoint Technique Principal 1ere classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint Technique Principal 2eme classe	C	6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00
Agent de Maitrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maitrise Principal	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal 2 eme classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
ATSEM Principal 1ere Classe	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	2,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Assistant Enseignement Artistique	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
006-276601088-2024-12-19-2024-12-19-N005-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Assistant enseignement artis. principal 1er classe	B	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Brigadier Chef Principal de Police Municipale	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Gardien brigadier de Police Municipale	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		49,00	2,00	51,00	39,00	0,00	39,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N			B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Emplois de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quote de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (<10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
326-352 : Modalités particulières - recrutement lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
333-1-333-10 : Collaborateurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES			
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER			B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détection d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...)
(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT			B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES			B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE				B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-547 308,39	-1 437,43	-1 437,43	-548 745,82
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-136 220,06	0,00	0,00	-136 220,06
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-683 528,45	0,00	0,00	-684 965,88

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	683 528,45	0,00	0,00	683 528,45
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-683 528,45	0,00	0,00	-684 965,88
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	557 200,00	0,00	0,00	557 200,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	3 477 000,00	0,00	0,00	3 477 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 919 800,00	0,00	0,00	2 919 800,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 557 200,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		541 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	541 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		16 200,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10226	Taxe d'aménagement	16 200,00	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 3 477 000,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		187 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	100 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	87 000,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		3 290 000,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation de document	500,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	50 000,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	11 000,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 300,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 300,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	600,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	53 500,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	4 300,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	14 600,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	6 500,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 000,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 400,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	500,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	500,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			

Accusé de réception en préfecture
000-210001006-20241219-2024-12-19-N03-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
4817	Indemnités de renégociation de la dette	0,00	48 598,25	48 598,25
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 100 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 040 000,00	-48 598,25	-48 598,25

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		IV
		D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION			
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET			D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement	(B)	0.00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0.00	Effort propre de la Région (A – B)	(C)	0.00

TOTAL DEPENSES	(A)	0.00	TOTAL RECETTES (B + C)		0.00
----------------	-----	------	------------------------	--	------

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION		D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00

Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	
Accusé de réception en préfecture N°S-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF Date de télétransmission : 23/12/2024 Date de réception préfecture : 23/12/2024	

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)		0,00
Dotations aux amortissements		0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation		0,00
Variation des provisions/transfert de charges		0,00
Autres produits et charges de gestion courante		0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres		0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)		0,00
Résultat financier		0,00
RESULTAT COURANT (5)		0,00
Résultat spécifique		0,00
RESULTAT NET (6)		0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».
(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.
(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.
(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.
(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.
(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)						
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	42,80	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	54,50	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	15,16	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM			D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM			D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241219-2024-12-19-N05-BF
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

06. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES. LOGEMENTS DECENTS ET PERMIS DE LOUER. CONVENTION D'HABILITATION ET DE PARTENARIAT. CONVENTION RELATIVE A L'ECHANGE DE DONNEES.

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 10 Juin 2021 portant sur la mise en place du permis de louer et définissant les modalités et le périmètre d'application.

Lors de sa séance du 20 Décembre 2022, le Conseil Municipal a autorisé la signature de deux avenants aux conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), pour une durée deux ans ; les conventions arrivant à terme le 31 décembre 2024.

La Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) a transmis deux nouveaux avenants, pour une durée de trois ans, à savoir :

↳ Convention d'habilitation et de partenariat pour la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence du logement,

↳ Convention relative à l'échange de données dans le cadre de l'instauration du permis de louer.

Cette démarche continuera de permettre ainsi une articulation inter-institutionnelle pour lutter contre les bailleurs indéliçats.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception en
préfecture :
Date de télétransmission :
24.12.2024
Date de réception préfecture
24.12.2024
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 27.12.2024

Le Maire,

Rappelle la délibération du Conseil Municipal du 10 Juin 2021 portant sur la mise en place du permis de louer et définissant les modalités et le périmètre d'application,

Rappelle la délibération du Conseil Municipal 2022-12-20-N05 du 20 Décembre 2022 l'autorisant à signer deux conventions avec la Caisse d'Allocation Familiale,

Rappelle que les dites conventions arrivent à échéance le 31 Décembre 2024 et qu'il y a lieu de les renouveler,

Présente les projets des conventions à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) :

- *Convention d'habilitation et de partenariat pour la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence du logement*
- *Convention relative à l'échange de données dans le cadre de l'instauration du permis de louer,*

Précise que cette démarche permettra ainsi une articulation inter-institutionnelle pour lutter contre les bailleurs indéliçats,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

***AUTORISE** la signature de la convention d'habilitation et de partenariat pour la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence du logement,*

***AUTORISE** la signature de la convention relative à l'échange de données dans le cadre de l'instauration du permis de louer,*

***DIT** qu'une copie des projets desdites conventions est jointe en annexe de la présente délibération,*

***PRECISE** que ces conventions portent sur la période du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2027,*

***HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,*

07. DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES. TRANSFERT DE DOMANIALITES.

Par délibération des 26 juillet 2017 et 9 mars 2018, le Conseil Municipal a validé le parcours ainsi que l'aménagement du projet de la véloroute de la Vallée de la Têt traversant le territoire de la commune. Par convention signée entre le Conseil Départemental et la DIR-SO en date du 20 janvier 2021, la voie latérale de l'ex RN 116 est entrée dans le projet d'aménagement de la Véloroute de la Vallée de la Têt dont le Département a assuré la maîtrise d'ouvrage. Les travaux étant achevés, il convient de procéder, comme prévu dans l'article 7 de ladite convention, au transfert des voies affectées à la Véloroute dans le domaine public communal. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la voie latérale a été transférée avec l'ex RN116 dans le domaine public routier départemental.

Cette voie revêt exclusivement un caractère de desserte locale et participe pleinement au schéma de mobilités douces de la commune aux abords du lac.

Joseph Noguera : Est-ce que seule la voie rentre dans le domaine public ou le talus de la départementale y rentre également ?

Le Maire : Seule la voie rentrera dans le domaine public.

Régis Bienaimé : Qu'en est-il du tracé Saint Féliu d'Amont – Millas ?

Le Maire : Cela n'a pas été aménagé par le Département. La véloroute s'arrête à St Féliu d'Avall.

Le tronçon St Feliu - Millas n'est pas terminé.

Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception en

préfecture :

Date de télétransmission :

24.12.2024

Date de réception préfecture

24.12.2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère

exécutoire du présent acte.

Affiché le 27.12.2024

Rappelle que, par délibération des 26 juillet 2017 et 9 mars 2018, le Conseil Municipal a validé le parcours ainsi que l'aménagement du projet de la Véloroute de la Vallée de la Têt traversant le territoire de la commune,

Fait part que, par convention signée entre le Conseil Départemental et la DIR-SO en date du 20 janvier 2021, la voie latérale de l'ex RN 116 est entrée dans le

projet d'aménagement de la Véloroute de la Vallée de la Têt dont le Département a assuré la maîtrise d'ouvrage,

Précise que les travaux étant achevés, conformément à l'article 7 de ladite convention, il convient de procéder au transfert des voies affectées à la Véloroute dans le domaine public communal,

Rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2024, la voie latérale a été transférée avec l'ex RN116 dans le domaine public routier départemental; et que cette voie revêt exclusivement un caractère de desserte locale et participe pleinement au schéma de mobilités douces de la commune aux abords du lac,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis de principe sur le transfert de domanialité de la voie latérale à la RD 66 dans le domaine public routier communal, soit 2150 m de voirie,

DECIDE de classer, la parcelle communale BL 75 dans le domaine public routier communal,

PRECISE, qu'à l'issue des formalités administratives de régularisation des acquisitions devant être effectuées par le Conseil Départemental auprès de propriétaires privés, le dossier de transfert de domanialités sera présenté à l'Assemblée délibérante,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

08. FONCTION PUBLIQUE. REGIME INDEMNITAIRE I.S.F.E.

Le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 instaure le nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres, dénommé Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (I.S.F.E.), composée d'une part fixe et d'une part variable,

Ces fonctionnaires bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique qui ne relèvent pas du régime indemnitaire général dénommé « RIFSEEP » attribué aux autres cadres d'emplois de la fonction publique territoriale. Ce nouveau régime indemnitaire rentre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Comité Social Territorial, réuni le 10 décembre 2024 a donné un avis favorable.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Accusé de réception en
préfecture :
Date de télétransmission :
24.12.2024
Date de réception préfecture
24.12.2024
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 27.12.2024

Rappelle que le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 instaure le nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres, dénommé Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (I.S.F.E.), composée d'une part fixe et d'une part variable,

Précise que les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes-champêtres bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique qui ne relèvent pas du régime indemnitaire général dénommé « RIFSEEP » attribué aux autres cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Précise que l'I.F.S.E. remplace le précédent régime indemnitaire applicable aux agents relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des gardes champêtres à compter du 1^{er} janvier 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, et notamment l'article L.714-13,

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 10 décembre 2024,

Considérant qu'il appartient à l'Assemblée délibérante d'instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement et de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour les cadres d'emplois de la Police Municipale,

Propose à l'Assemblée délibérante d'instituer la mise en œuvre de l'I.F.S.E., comme suit :

Article 1er Bénéficiaires

L'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (I.S.F.E.) peut être versée aux agents titulaires, stagiaires à temps complet, à temps non complet ou à temps

partiel et relevant des cadres d'emplois des agents de police municipale (grades : gardien-brigadier de police municipale, brigadier-chef principal de police municipale).

Article 2 Modalités et conditions d'attribution

L'I.S.F.E. est constituée d'une part fixe et d'une part variable, déterminées dans les conditions suivantes :

↳ *La **part fixe de l'I.S.F.E.** est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel fixé dans la limite des taux définis par le décret susmentionné,*

↳ *La **part variable de l'I.S.F.E.** est fixée dans la limite de montants réglementaires.*

Il est ainsi fixé les taux et montants comme suit :

<i>Cadres d'emploi</i>	<i>Part fixe de l'I.F.S.E. (Taux maximum individuel fixé en % du montant du traitement soumis à retenue pour pension)</i>	<i>Plafond de la part variable de l'I.F.S.E. (dans la limite des montants annuels suivants)</i>
<i>Agents de police municipale</i>	30%	5 000€

La part variable de l'I.S.F.E. tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir dont les critères d'attribution sont les suivants :

- *Les compétences professionnelles et techniques,*
- *Les qualités relationnelles,*
- *La capacité d'encadrement,*
- *La disponibilité et l'adaptabilité,*

Article 3 Modalité et conditions de versement

Le Maire déterminera par arrêté individuel pour les agents du cadre d'emploi de la police municipale les montants et taux à verser aux agents, dans la limite des plafonds votés à l'article 2.

*La **part fixe** de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée mensuellement.*

*La **part variable** de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée **mensuellement** dans la limite de 50 % du plafond défini à l'article 3. Elle sera complétée d'un versement **annuel** sans que la somme des versements dépasse ce même plafond. Les agents faisant valoir leur droit à la retraite ou dans le cadre d'une mutation bénéficieront d'un versement anticipé au prorata des mois travaillés. Cette mesure s'appliquera également en cas de décès de l'agent.*

La part fixe et la part variable seront proratisées dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire notamment pour les agents à temps non complet, à temps partiel.

Article 4 Sort des primes en cas d'absence

L'I.F.S.E. est maintenue aux agents durant les congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant et pour adoption, la formation, les congés annuels et A.S.A., accident de service ou de trajet, maladie professionnelle reconnue, temps partiel thérapeutique. L'I.F.S.E. est maintenue dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire en cas de congés de maladie ordinaire. Elle est suspendue en cas de congé de longue maladie, longue durée ou grave maladie. Toutefois, l'I.F.S.E. versée lors d'un congé de maladie ordinaire reste acquis à l'agent lorsque ce dernier est placé, à la suite d'un arrêt de maladie ordinaire, en congé de longue maladie, de longue durée, grave maladie.

Article 5 Maintien à titre individuel

Conformément à l'article 7 du décret 2024-614 du 26 juin 2024, si le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire (part fixe + part variable de l'ISFE) est inférieur à celui versé au titre du régime indemnitaire antérieur (à l'exclusion de tout versement à caractère exceptionnel), le bénéficiaire peut conserver - à titre individuel - le montant qu'il percevait auparavant, au titre de la part variable de l'ISFE et dans la limite du montant maximum délibéré. Cette part variable mensuelle pourra alors dépasser le taux maximum de 50% du montant annuel maximum applicable à la part variable de l'ISFE et déterminé par délibération.

Article 6 *L'I.S.F.E. est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir à l'exception :*

- *des indemnités horaires pour travaux supplémentaires attribuées dans les conditions fixées par le décret du 14 janvier 2002,*
- *des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret du 12 juillet 2001,*

Elle est cumulable également avec

- *La NBI,*
 - *L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (ex : frais de déplacement),*
 - *Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (ex : indemnité compensatrice ou différentielle, GIPA etc.),*
- Le Conseil Municipal,*

OUI le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE *d'instituer l'I.F.S.E. ainsi proposé à compter du 1^{er} janvier 2025, pour le cadre d'emploi des agents de la police municipale (grades : gardien-brigadier de police municipale, brigadier-chef principal de police municipale),*

AUTORISE *le Maire à prendre et à signer les arrêtés individuels dans les limites sus-énoncées au regard des critères susvisés,*

DIT *que les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits aux budgets 2025 et suivants,*

PRECISE que les primes et indemnités fixés par la présente délibération feront l'objet d'un ajustement automatique dans le cas où des taux ou montants minimums seraient instaurés ou modifiés par un texte réglementaire,

PRECISE que la présente délibération complète :
la délibération du 13 Avril 2007 portant sur l'organisation des astreintes et d'intervention,
la délibération du 8 Avril 2004 portant sur les heures de nuit et de jours fériés,

ABROGE les délibérations suivantes :

- délibération du 5 Septembre 2011 portant sur le régime indemnitaire,
- délibération du 11 Juin 1996 portant budgétisation de la prime annuelle à l'ensemble du personnel communal,
- délibération du 23 mai 2023 portant sur le complément de rémunération pour les agents non soumis au RIFSEEP,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

09. LIGNES DIRECTRICES DE GESTION.

La rédaction de ces lignes directrices de gestion vise à garantir la transparence et l'équité dans la gestion des agents publics, à inviter les employeurs publics à se projeter, formaliser et décliner en actions concrètes leur stratégie en matière de ressources humaines, à valoriser la diversité des parcours et des expériences professionnelles, à favoriser les mobilités, à anticiper l'évolution des agents, des métiers et des compétences, et à assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Ses modalités de mise en œuvre sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 qui prévoit que les lignes directrices de gestion :

- ~ Déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines
- ~ Fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Précise que ces lignes directrices de gestion constituent ainsi le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la commune. Elle sont ensuite communiquées par voie numérique et le cas échéant par tout autre moyen à l'ensemble des agents de la collectivité et qu'elles s'appliqueront en vue des décisions individuelles.

Le Comité Social Territorial, réuni le 10 décembre 2024 a donné un avis favorable.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Rappelle que la rédaction des lignes directrices de gestion vise à garantir la transparence et l'équité dans la gestion des agents publics, à inviter les employeurs publics à se projeter, formaliser et décliner en actions concrètes leur stratégie en matière de ressources humaines, à valoriser la diversité des parcours et des expériences professionnelles, à favoriser les mobilités, à anticiper

Accusé de réception en
préfecture :
Date de télétransmission :
24.12.2024
Date de réception préfecture
24.12.2024
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 27.12.2024

l'évolution des agents, des métiers et des compétences, et à assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Ses modalités de mise en œuvre sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 qui prévoit que les lignes directrices de gestion :

- *déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines*
- *fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,*

Précise que ces lignes directrices de gestion constituent ainsi le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la commune,

Fait part qu'elles sont ensuite communiquées par voie numérique et le cas échéant par tout autre moyen à l'ensemble des agents de la collectivité et qu'elles s'appliqueront en vue des décisions individuelles,

Présente les lignes directrices de gestion pour la commune pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026,

CONSIDERANT *que le Comité Social Territorial, réuni le 10 décembre 2024, a donné un avis favorable,*

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE *de fixer les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 comme annexées à la présente délibération,*

HABILITE *le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,*

10. CHOIX DE LA LABELLISATION POUR LA PREVOYANCE « MAINTIEN DE SALAIRE » ET PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE « PREVOYANCE » DES AGENTS

Par délibération du Conseil Municipal 2012-11 du 29 octobre 2012, une participation de la collectivité au contrat labellisé « Prévoyance » des agents stagiaires et titulaires de la commune, a été mise en place à hauteur de 14 €.

Les décrets n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement instaure la possibilité pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé de leurs agents, et leur obligation de choisir soit la labellisation soit une convention de participation et de participer financièrement à compter du 01 janvier 2025.

Dans le cadre de la prévoyance « maintien de salaire », la modalité dite de la labellisation offre à l'agent la liberté de choix de sa garantie, la liberté de choix du coût de l'assurance, la liberté de résiliation et parait la plus adaptée au besoin des agents de la collectivité. Les agents concernés par le versement de la participation financière sont aux agents titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité, agents non titulaires de droit public (en contrat continu d'une durée minimale de 12 mois), apprentissage (en contrat continu d'une durée minimum de 12 mois), agents de droit privé – contrats aidés par l'Etat d'une durée minimum de 12 mois, agents fonctionnaires titulaires et contractuels en CDI de la collectivité ou de l'établissement mis à disposition, agents en détachement au sein de la collectivité (pour une durée minimum de 12 mois) travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet,

Les agents devront transmettre chaque année une attestation délivrée par leur assurance attestant de la labellisation du contrat souscrit.

Le Comité Social Territorial, réuni le 10 décembre 2024 a donné un avis favorable.

Pas de question. Approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception en
préfecture :
Date de télétransmission :
24.12.2024
Date de réception préfecture
24.12.2024
Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte.
Affiché le 27.12.2024

Le Maire,

Rappelle la délibération 2012-11 du 29 octobre 2012 portant sur la participation de la collectivité au contrat labellisé « Prévoyance » des agents stagiaires et titulaires de la commune, à hauteur de 14 €,

Rappelle à l'Assemblée que les décrets n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement instaure la possibilité pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé de leurs agents, et leur obligation de choisir soit la labellisation soit une convention de participation et de participer financièrement à compter du 01 janvier 2025,

Précise que les modalités de mise en œuvre de cette participation doivent être fixées par l'organe délibérant, après avis du comité social territorial,

Fait part que, dans le cadre de la prévoyance maintien de salaire, la modalité dite de la labellisation offre à l'agent la liberté de choix de sa garantie, la liberté de choix du coût de l'assurance, la liberté de résiliation et parait la plus adaptée au besoin des agents de la collectivité,

Les agents concernés par le versement de la participation financière sont aux agents titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité, agents non titulaires de droit public (en contrat continu d'une durée minimale de 12 mois), apprentissage (en contrat continu d'une durée minimum de 12 mois), agents de droit privé – contrats aidés par l'Etat d'une durée minimum de 12 mois, agents fonctionnaires titulaires et contractuels en CDI de la collectivité ou de l'établissement mis à disposition, agents en détachement au sein de la collectivité (pour une durée minimum de 12 mois) travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet,

Fait part que les agents devront transmettre chaque année une attestation délivrée par leur assurance attestant de la labellisation du contrat souscrit,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les Articles L452-42 et L 827-1 à L 827-12 du Code général de la fonction publique

Vu le Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

Vu le Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Vu l'avis du comité social territorial réuni le 10 décembre 2024,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de participer au financement des cotisations pour le risque « Prévoyance »,

OPTE pour la labellisation liée au risque « Prévoyance »,

FIXE le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit à 14 € brut mensuel,

DECIDE de verser la participation financière aux agents titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité, agents non titulaires de droit public (en contrat continu d'une durée minimale de 12 mois), apprentissage (en contrat continu d'une durée minimum de 12 mois), agents de droit privé - contrats aidés par l'Etat d'une durée minimum de 12 mois, agents fonctionnaires titulaires et contractuels en CDI de la collectivité ou de l'établissement mis à disposition, agents en détachement au sein de la collectivité (pour une durée minimum de 12 mois) travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet,

PRECISE que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation,

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025 et suivants,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

QUESTIONS DIVERSES

LOYERS E.H.P.A.D.

Sylvie Vidal explique les échanges qui ont eu lieu lors du Conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D. Les loyers qui devaient être réglés depuis le 1^{er} janvier 2024 n'ont pas été réglés à ce jour et le Conseil d'Administration demande la gratuité de ces loyers. Le point concernant le paiement des loyers de l'E.H.P.A.D. à la Commune a été reporté lors du Conseil d'Administration.

Le Maire a précisé lors de ce Conseil d'Administration qu'il lui était impossible d'accepter la gratuité sans en parler à son Conseil Municipal qui avait décidé d'un montant de loyer en début d'année. Il demande que le point soit reporté et demande au Directeur de la maison de retraite de lui faire une proposition pour savoir jusqu'à quelle somme il pouvait aller pour verser un loyer acceptable.

Sylvie Vidal est intervenu lors du CA en disant qu'elle s'interrogeait sur la question de savoir comment un établissement qui ne peut pas payer de loyers peut financer un prêt de 4 millions d'euros.

Sylvie Vidal n'est toujours pas convaincu de la santé financière de l'établissement. Bon nombre de résidents sont de Millas et il est important de se soucier d'eux.

Sylvie Vidal : Quand l'E.H.P.A.D. sera vendu, est-ce que la Commune devra verser une subvention à cet établissement ?

Le Maire : non, l'établissement sera en totale autonomie financière. Dans le cadre d'une tutelle, ce sont l'A.R.S. et le Département qui seront tuteurs.

Sylvie Vidal a fait une proposition au Conseil d'Administration : L'E.H.P.A.D. ne remboursera le prêt qu'au bout de 3 ans et en fonction des déblocages des fonds. En ce sens, le paiement des loyers pourrait avoir lieu sans que l'Etablissement soit en difficulté financière.

La séance est levée à 20 h 50.

Le Secrétaire de Séance,
CABRÉRA Christine

Le Maire,
GARSAU Jacques